

Mme TAQUET Erell et M. LEPRISE Nicolas

11 route de Kerimel
29350 MOËLAN-SUR-MER
Tél. : 06.64.32.10.22
Courriel : erell.morel@gmail.com

Moëlan-sur-Mer, le 21 octobre 2026

À l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur
Enquête publique – Révision du PLUi de Quimperlé Communauté

Objet : Demande d'identification de deux bâtiments (parcelle 143, Moëlan-sur-Mer) au titre du changement de destination

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous sommes propriétaires de la parcelle cadastrée n° 000 ZR 143, située au 11 route de Kerimel à Moëlan-sur-Mer. Nous vous demandons que deux bâtiments de cette parcelle, **la longère** et **l'annexe attenante à la maison d'habitation** (ancienne dépendance), soient repérés (« étoilés ») au PLUi comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination vers l'habitation. Le plan cadastral est joint.

Notre projet est de transformer la longère en habitation principale et d'aménager dans l'annexe un logement de deux chambres, destiné à accueillir une famille de la région. Il permettrait de valoriser un bâti existant, sans aucune construction nouvelle, et de répondre aux difficultés de logement locales.

Sur cette parcelle, se situent une grange aux dimes et un puits qui sont inventoriés respectivement patrimoine bâti et petit patrimoine, non-inscrits Monuments historiques mais méritant néanmoins d'être préservés. La restauration de la longère et son changement de destination en habitation participera directement de la mise en valeur de l'ensemble bâti et donc de la grange et du puits, la grange étant directement visible depuis la route.

Notre demande s'appuie sur les éléments suivants :

- **Intérêt patrimonial** : ces bâtiments existent depuis de nombreuses années et constituent un ensemble traditionnel breton, avec la longère, sa chaumière accolée et son ancienne porcherie. Leur conservation présente un réel intérêt patrimonial.
- **Situation en hameau** : ils sont implantés au cœur du hameau de Kerimel, déjà bâti, et l'annexe est accolée à une maison d'habitation existante.
- **Réseaux et assainissement** : ils sont desservis par les réseaux nécessaires, et un dispositif d'assainissement autonome peut être créé. La desserte par la route de Kerimel est compatible avec la circulation des engins agricoles.
- **Surface** : la longère offre environ 300 m² sur 2 niveaux, et l'annexe environ 62 m² de surface de plancher, hors extension.
- **Activité agricole** : toute activité agricole a cessé depuis 1995, soit plus de 30 ans. Il n'existe aucun bâtiment de production agricole à moins de 200 m, et le projet n'entraîne aucune perte de surface agricole éparable (inférieure à 500 m²).
- **Valorisation du bâti** : la transformation de ces bâtiments permettrait de valoriser un patrimoine existant, sans création de construction nouvelle.

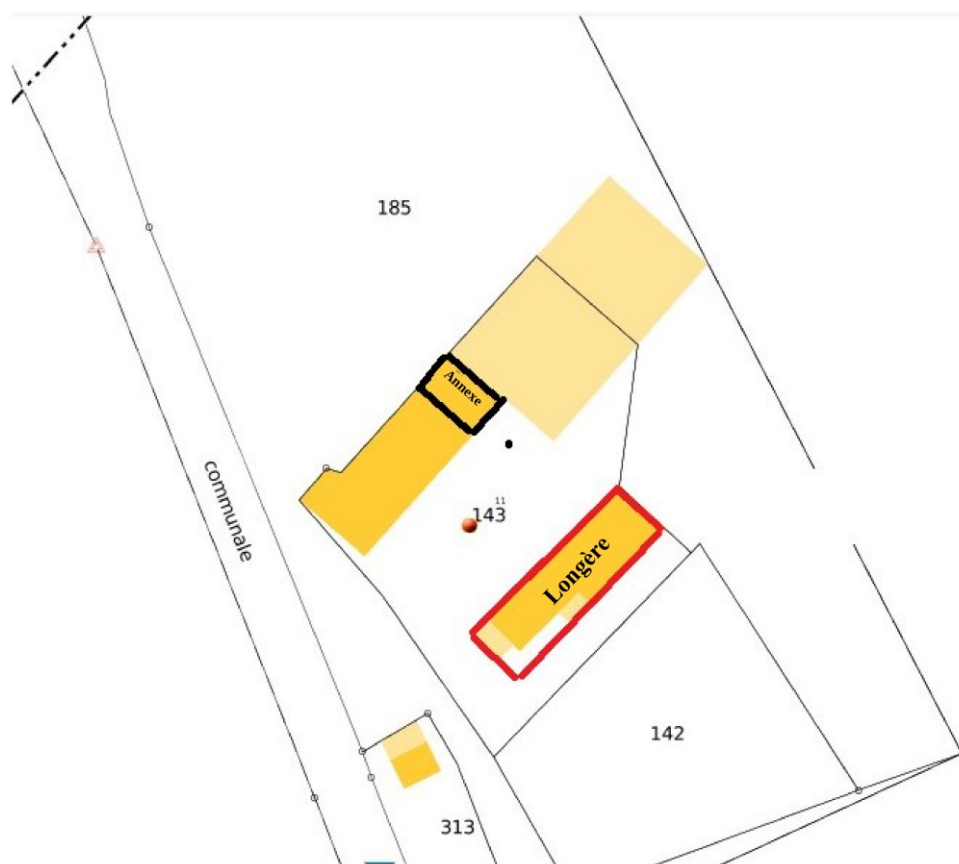
Nous restons à votre disposition pour présenter notre projet sur place ou de vive voix.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Erell TAQUET et Nicolas LEPRISE

PJ : plan cadastral, photos des bâtiments

Plan cadastral – parcelle 000 ZR 143, 11 route de Kerimel, Moëlan-sur-Mer



Longère



Annexe attenante à la maison existante

